



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT 993-19**

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Julienne que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2019, le Règlement 993-19 décrétant les taux de taxes et de compensation pour l'année financière 2019.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée au 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne, ce 23^e jour du mois de janvier deux mille dix-neuf.

France Landry
Directrice générale et secrétaire-trésorière